



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Publication le 26 mars 2020
3003 Berne-Wabern, le 24 mars 2020

Le mois de février 2020 en un coup d'œil

	Février 2020	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020
Etrangers (population résidente permanente)	2'122'916	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	6'521	10'014	13'459
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'409	15'806	16'006
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'406	3'101	3'124
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	587	958	1'178
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	638	1'246	1'070
Dérogations aux conditions générales d'admission	331	839	685
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'249	6'394	7'207
Naturalisation	2'807	4'364	4'622

Table des matières

1. Population étrangère au 29.02.2020	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1. Immigration (afflux)	4
2.2. Emigration (sorties)	5
2.3. Solde migratoire	6
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie.....	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 29.02.2020

Population étrangère résidente permanente			
	Février 2019	Février 2020	Différence en %
Total	2'089'559	2'122'916	1.6
UE/AELE/UK ¹	1'428'779	1'450'726	1.5
UE-17	1'275'309	1'285'591	0.8
UE-8	93'918	100'036	6.5
UE-2	26'988	32'631	20.9
Croatie	28'475	28'364	-0.4
Ressortissants d'Etats tiers	660'780	672'190	1.7

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'122'916	100	33'357	1.6
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	20'795	1	-2'412	-10.4
Autorisations de séjour	720'382	33.9	20'364	2.9
Autorisations d'établissement	1'381'739	65.1	15'405	1.1

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Février 2019	Février 2020	Différence en %
Total	53'630	51'270	-4.4
UE/AELE/UK	44'040	42'051	-4.5
UE-17	30'850	30'519	-1.1
UE-8	8'089	7'858	-2.9
UE-2	4'450	2'953	-33.6
Croatie	556	633	13.8
Ressortissants d'Etats tiers	9'590	9'219	-3.9

Source: SYMIC

- A fin février 2020, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.3% de ressortissants de l'UE/AELE/UK. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.7%.
- Les ressortissants de l'UE/AELE/UK constituaient le 82% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 18% restants provenaient d'Etats tiers.

¹ Les catégories de pays figurant dans les « Statistiques sur l'immigration » sont inchangées. Depuis le 1er février 2020, l'Union européenne compte 27 Etats membres. Le Royaume-Uni (UK) est sorti de l'UE le 31 janvier 2020. La nouvelle dénomination UE/AELE/UK regroupe les mêmes pays que la catégorie UE-28/AELE figurant dans les précédentes publications des « Statistiques sur l'immigration » (se référer aux définitions Royaume-Uni, UE-17 et UE/AELE/UK en fin de document).

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)²

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020	Différence en %
Total	10'594	12'034	13.6	22'408	25'438	13.5
UE/AELE/UK	7'353	8'616	17.2	15'626	18'223	16.6
UE-17	5'978	6'690	11.9	12'827	14'413	12.4
UE-8	997	1'120	12.3	2'021	2'215	9.6
UE-2	275	720	161.8	584	1'389	137.8
Croatie	72	69	-4.2	135	151	11.9
Ressortissants Etats tiers	3'241	3'418	5.5	6'782	7'215	6.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020	Différence en %
Total	7'861	7'118	-9.5	17'486	16'652	-4.8
UE/AELE/UK	6'021	5'044	-16.2	14'295	13'328	-6.8
UE-17	4'392	3'624	-17.5	10'586	10'019	-5.4
UE-8	1'047	959	-8.4	2'415	2'306	-4.5
UE-2	504	356	-29.4	1'108	737	-33.5
Croatie	60	83	38.3	158	229	44.9
Ressortissants Etats tiers	1'840	2'074	12.7	3'191	3'324	4.2

Source: SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020	Différence en %
Total	8'103	9'424	16.3	16'966	19'784	16.6
UE/AELE/UK	5'680	6'850	20.6	11'966	14'407	20.4
Ressortissants Etats tiers	2'423	2'574	6.2	5'000	5'377	7.5

Source: SYMIC

² Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour en janvier et février 2020 : 2'000 (population étrangère résidente permanente) ; 693 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)³

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020	Différence en %
Total	5'367	5'078	-5.4	11'452	10'993	-4.0
UE/AELE/UK	4'083	3'918	-4.0	8'752	8'532	-2.5
UE-17	3'506	3'277	-6.5	7'511	7'222	-3.8
UE-8	421	455	8.1	928	939	1.2
UE-2	94	143	52.1	187	285	52.4
Croatie	38	30	-21.1	82	59	-28.0
Ressortissants Etats tiers	1'284	1'160	-9.7	2'700	2'461	-8.9
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020	Différence en %
Total	3'984	3'719	-6.7	9'547	9'019	-5.5
UE/AELE/UK	3'192	3'055	-4.3	7'607	7'370	-3.1
UE-17	2'067	2'013	-2.6	4'882	4'680	-4.1
UE-8	706	605	-14.3	1'805	1'689	-6.4
UE-2	350	372	6.3	803	872	8.6
Croatie	54	53	-1.9	95	105	10.5
Ressortissants Etats tiers	792	664	-16.2	1'940	1'649	-15.0

Source: SYMIC

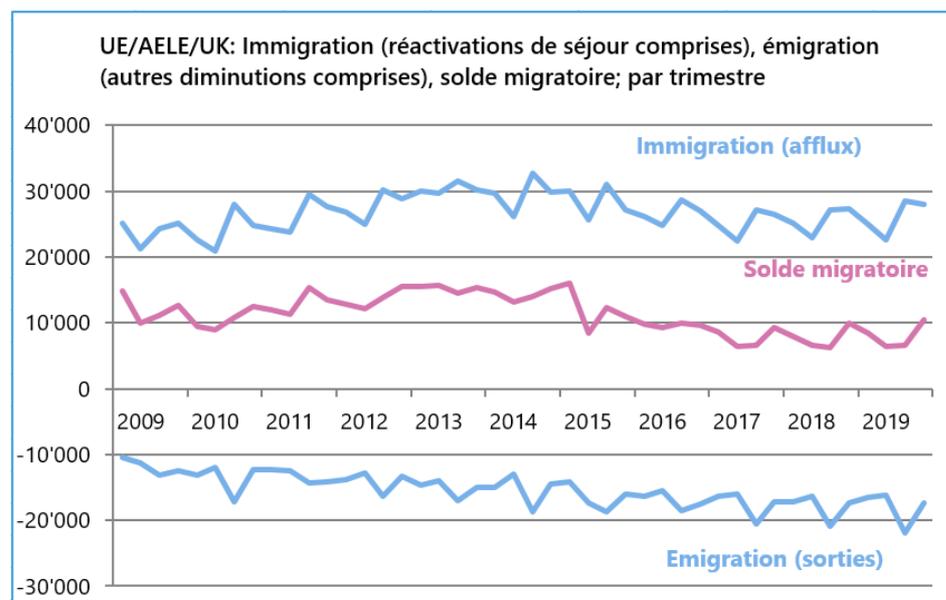
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier et février 2020 par rapport aux mois de janvier et février 2019 (34.4%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier et février 2020 par rapport aux mois de janvier et février 2019 (13.5%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a reculé pendant les mois de janvier et février 2020 par rapport aux mois de janvier et février 2019 (-4.0%).

³ Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, en janvier et février 2020 : 2'986 (population étrangère résidente permanente) ; 10'176 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire⁴

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020	Différence en %
Total	4'786	6'521	36.3	10'014	13'459	34.4
UE/AELE/UK	3'015	4'424	46.7	6'338	9'070	43.1
UE-17	2'291	3'224	40.7	4'952	6'763	36.6
UE-8	524	633	20.8	971	1'169	20.4
UE-2	157	531	238.2	352	1'026	191.5
Croatie	37	35	-5.4	51	89	74.5
Ressortissants Etats tiers	1'771	2'097	18.4	3'676	4'389	19.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020	Différence en %
Total	1'441	855	-40.7	-1'225	-1'850	-51.0
UE/AELE/UK	785	-63	-108.0	-782	-1'828	-133.8
UE-17	986	359	-63.6	90	-330	-466.7
UE-8	-159	-212	-33.3	-616	-736	-19.5
UE-2	-31	-230	-641.9	-214	-727	-239.7
Croatie	-11	11	200.0	-35	-44	-25.7
Ressortissants Etats tiers	656	918	39.9	-443	-22	95.0

Source : SYMIC

⁴ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Mars	3'926	4'081	+3.9	3'111	3'103	-0.3	6'272	6'686	+6.6
Avril	3'893	4'028	+3.5	4'107	3'585	-12.7	6'677	6'677	0.0
Mai	4'173	4'109	-1.5	4'210	4'237	+0.6	6'987	7'245	+3.7
Juin	3'940	3'477	-11.8	4'313	3'862	-10.5	7'878	7'006	-11.1
Juillet	4'329	4'265	-1.5	3'616	3'645	+0.8	7'917	7'478	-5.5
Août	4'098	4'274	+4.3	3'138	2'563	-18.3	7'134	6'568	-7.9
Septembre	4'313	4'594	+6.5	2'869	2'957	+3.1	6'899	7'769	+12.6
Octobre	5'224	5'348	+2.4	2'954	3'685	+24.7	7'520	8'613	+ 14.5
Novembre	4'564	4'455	-14.7	3'549	3'443	-2.9	7'508	7'174	-4.4
Décembre	2'892	2'841	-1.8	4'861	6'180	+27.1	7'341	9'180	+25.1
Janvier	4'244	4'647	+9.5	4'102	4'186	+2.0	9'011	9'597	+6.5
Février	4'032	4'461	+10.6	2'966	2'435	-17.9	6'795	6'409	-5.7
Total	49'628	50'580	+1.9	43'796	43'881	+0.2	87'939	90'402	+2.8

Source: SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Mars	746	707	-5.2	1'376	1'343	-2.4	1'780	1'725	-3.1
Avril	763	728	-4.6	1'501	1'480	-1.4	1'884	1'853	-1.6
Mai	753	780	+3.6	1'890	1'988	+5.2	2'168	2'302	+6.2
Juin	836	643	-23.1	2062	1'651	-19.9	2'645	2'024	-23.5
Juillet	832	780	-6.3	1'662	1'737	+4.5	2'376	2'172	-8.6
Août	686	780	+13.7	251	1'330	+429.9	1'817	1'679	-7.6
Septembre	721	798	+10.7	1'231	1'169	-5.0	1'682	1'807	+7.4
Octobre	916	967	+5.6	1'309	1'477	+12.8	1'913	2'082	+8.8
Novembre	884	785	-11.1	1'287	1'179	-8.4	1'726	1'632	-5.4
Décembre	530	538	+1.5	1'438	1'568	+9.0	1'714	1'929	+12.5
Janvier	710	768	+8.2	1'217	1'305	+7.2	1'752	1'718	-1.9
Février	675	798	+18.2	1'023	968	-5.4	1'349	1'406	+4.2
Total	9'146	9'000	-1.6	17'326	17'053	-1.6	22'806	22'329	-2.1

Source: SYMIC

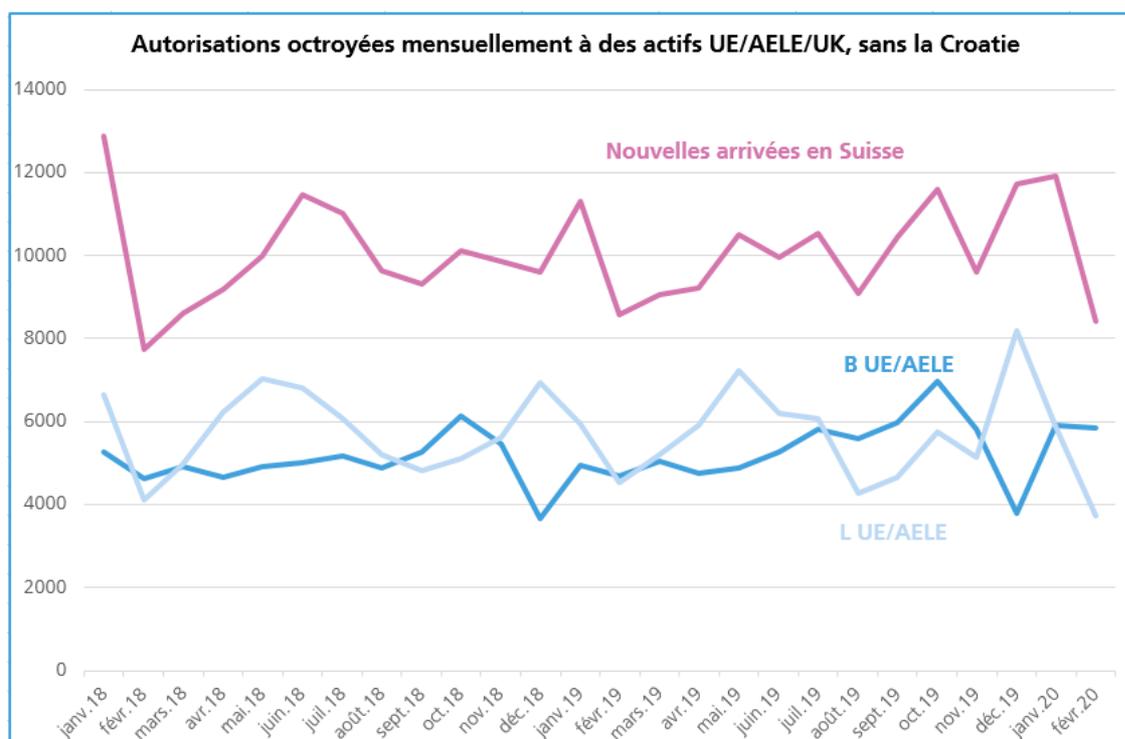
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2*

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Mars	249	249	0.0	491	771	+57.0	548	655	+19.5
Avril	0	0	-	636	838	+31.8	613	675	+10.1
Mai	0	0	-	921	991	+7.6	821	941	+14.6
Juin	249	*1'136	+356.2	421	677	+60.8	939	942	+0.3
Juillet	0	755	-	802	679	-15.3	738	897	+21.5
Août	0	615	-	746	511	-31.5	684	828	+21.1
Septembre	249	590	+136.9	726	537	-26.0	748	854	+14.2
Octobre	0	656	-	847	587	-30.7	684	903	+32.0
Novembre	0	584	-	783	534	-31.8	635	807	+27.1
Décembre	249	400	+60.6	629	438	-30.4	550	610	+10.9
Janvier	0	505	-	613	379	-38.2	530	591	+11.5
Février	0	598	-	550	327	-40.5	428	587	+37.1
Total	996	6'088	+511.2	8'165	7'269	-11.0	7'918	9'290	+17.3

Source: SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2019, les autorisations de séjour B ne sont plus contingentées pour les ressortissants de l'UE-2.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Autorisations de séjour B Contingent total= 133 (par trimestre : 33)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 1'158 (par trimestre : 289)

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2020	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2020	Solde actuel du contingent
Janvier	34	0	101	188
Février	33	0	183	106
Mars				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source: SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2018	2019	2020	2019	2020
Janvier	4'672	5'563	6'013	316'643	--
Février	4'082	5'832	5'337	316'643	--
Mars	4'159	4'728		316'643	
Avril	4'788	6'163		322'720	
Mai	4'798	6'653		322'720	
Juin	5'876	5'618		322'720	
Juillet	4'526	6'741		325'291	
Août	5'396	4'986		325'291	
Septembre	4'369	5'397		325'291	
Octobre	5'578	5'874		328'850	
Novembre	5'401	5'478		328'850	
Décembre	4'654	4'715		328'850	

Sources: Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

	Février 2019	Février 2020	Différence	
			absolue	en %
Jours de travail				
Total général	648 958	689 717	40 759	6.3
Travailleurs	429 894	474 515	44 621	10.4
Indépendants	78 940	75 123	- 3 817	- 4.8
Travailleurs détachés	140 124	140 079	- 45	0.0

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	51 467	51 960	493	1.0
Travailleurs	25 713	26 741	1 028	4.0
Indépendants	7 561	7 213	- 348	- 4.6
Travailleurs détachés	18 193	18 006	- 187	- 1.0

Annonces par secteur économique

Total général	51 467	51 960	493	1.0
Agriculture	1 078	1 201	123	11.4
Industrie et artisanat	17 984	17 083	- 901	- 5.0
Services	32 405	33 676	1 271	3.9

Source: SYMIC

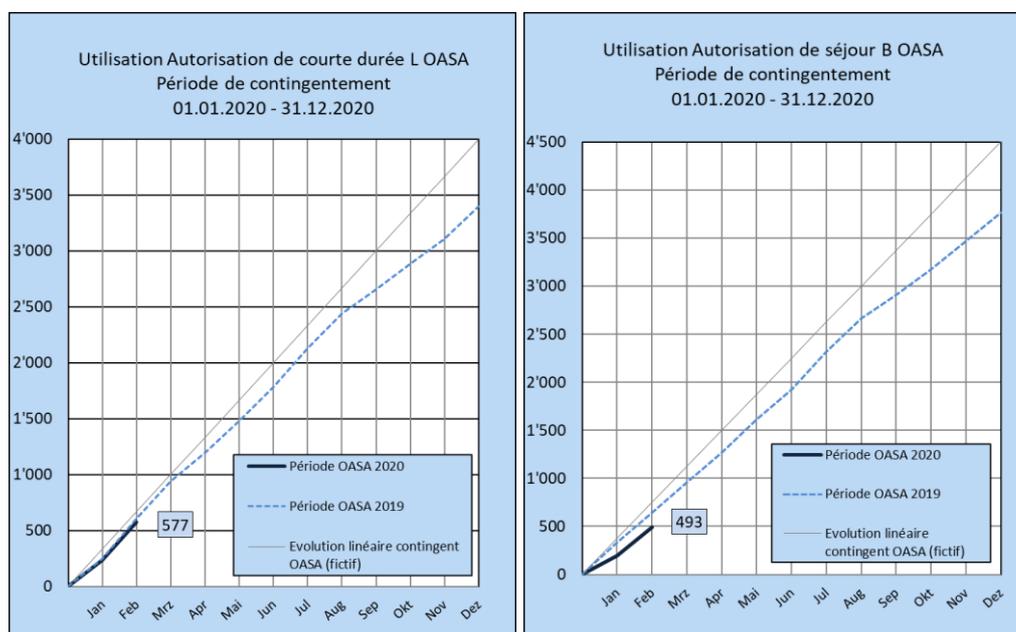
- Pendant la période s'étendant du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020 (12 mois), le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[UE-17/AELE](#) a augmenté par rapport à la même période entre 2018 et 2019 (+2.8% ou + 2'463 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'[UE-8](#), le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a diminué de -2.1% pendant cette même période (- 477 personnes). De mars 2019 à fin février 2020, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[UE-2](#) est observée (+17.3%, + 1'372 personnes).
- Les [autorisations frontalières octroyées](#) ont diminué de -8.5% en février 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (- 495 autorisations).
- En février 2020, 25'219 [prestataires de service](#) ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué (- 535 annonces ou -2.1%).
- Les [prises d'emploi de courte durée](#) auprès d'un employeur suisse ont augmenté en février 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (+4.0%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2020, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2020, cumulées
Janvier	249	233	332	199
Février	604	*577	642	*493
Mars	939		954	
Avril	1'200		1'266	
Mai	1'480		1'611	
Juin	1'784		1'926	
Juillet	2'132		2'320	
Août	2'442		2'666	
Septembre	2'655		2'911	
Octobre	2'887		3'181	
Novembre	3'106		3'468	
Décembre	3'396		3'766	

Source: SYMIC

* Fin février 2020, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 3'843 permis B et 3'320 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 967 permis B et 1'621 permis L.



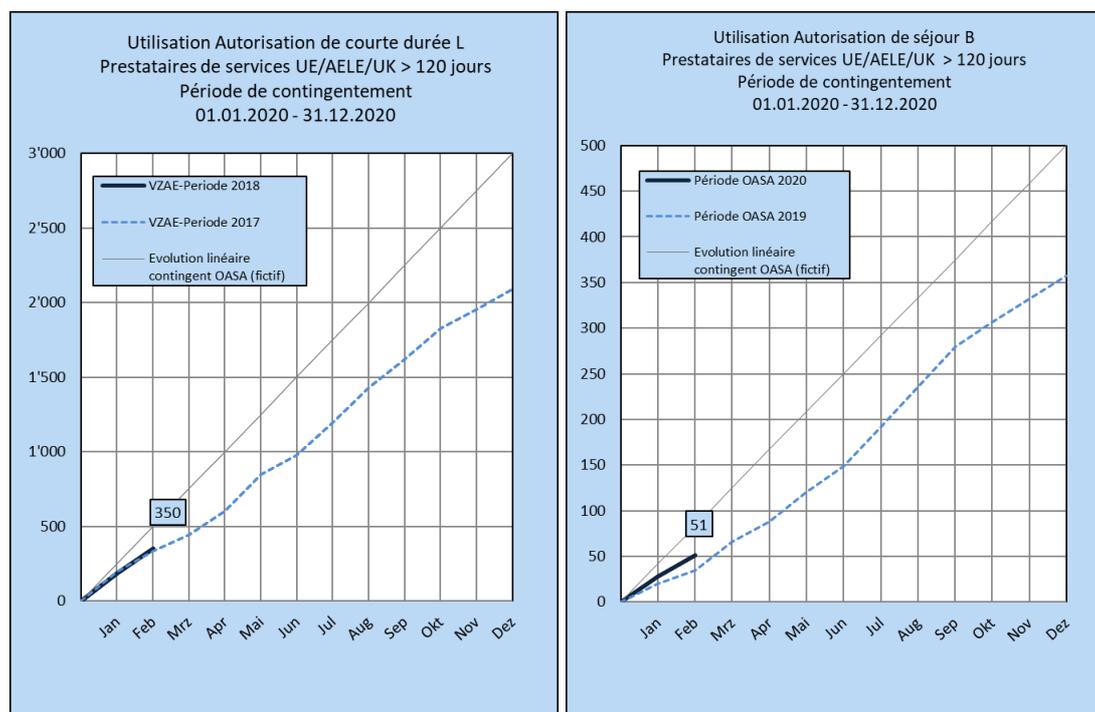
- Pour l'année 2020, 4'000 autorisations de séjour de courte durée L et 4'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin février 2020, à 14% des autorisations de séjour de courte durée L et à 11% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE/AELE/UK pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2020, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2020, cumulées
Janvier	195	186	20	28
Février	336	*350	35	*51
Mars	441		66	
Avril	602		88	
Mai	846		120	
Juin	976		149	
Juillet	1'194		192	
Août	1'428		235	
Septembre	1'618		280	
Octobre	1'824		307	
Novembre	1'955		332	
Décembre	2'086		357	

Source: SYMIC

* Fin février 2020, le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 354 permis B et 2'144 permis L (y compris la réserve de l'année précédente).



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE/UK, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. Ces contingents sont alloués trimestriellement. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE/UK](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin février 2020, à 12% des autorisations de séjour de courte durée L et à 10% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE/AELE/UK)

Population étrangère résidante permanente						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020	Différence en %
UE/AELE/UK	5'041	5'847	16.0	10'329	11'937	15.6
Agriculture	162	170	4.9	337	358	6.2
Industrie et artisanat	982	1'124	14.5	1'858	2'262	21.7
Services	3'897	4'553	16.8	8'134	9'317	14.5
UE-17	4'080	4'455	9.2	8'375	9'208	9.9
Agriculture	61	55	-9.8	121	122	0.8
Industrie et artisanat	806	838	4.0	1'527	1'722	12.8
Services	3'213	3'562	10.9	6'727	7'364	9.5
UE-8	743	828	11.4	1'518	1'647	8.5
Agriculture	82	73	-11.0	171	148	-13.5
Industrie et artisanat	134	188	40.3	254	349	37.4
Services	527	567	7.6	1'093	1'150	5.2
UE-2	170	517	204.1	348	991	184.8
Agriculture	17	42	147.1	40	88	120.0
Industrie et artisanat	29	89	206.9	54	175	224.1
Services	124	386	211.3	254	728	186.6
Croatie	29	35	20.7	55	66	20.0
Agriculture	1	0	-100.0	4	0	-100.0
Industrie et artisanat	10	8	-20.0	17	13	-23.5
Services	18	27	50.0	34	53	55.9

Source: SYMIC

- En ce qui concerne l'UE/AELE/UK, la [population étrangère résidante permanente](#) a augmenté en février 2020 dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à janvier 2019.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE/AELE/UK au sein de la [population résidante non permanente de nationalité étrangère](#), elle a diminué dans les secteurs économiques « industrie et artisanat » et « services » en février 2020 par rapport à février 2019. Dans le secteur de « l'agriculture », une augmentation est observée.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020	Différence en %
UE/AELE/UK	4'983	4'054	-18.6	12'675	11'630	-8.2
Agriculture	407	473	16.2	591	665	12.5
Industrie et artisanat	623	659	5.8	1'518	1'510	-0.5
Services	3'953	2'922	-26.1	10'566	9'455	-10.5
UE-17	3'585	2'831	-21.0	9'357	8'686	-7.2
Agriculture	72	87	20.8	104	138	32.7
Industrie et artisanat	504	551	9.3	1'278	1'313	2.7
Services	3'009	2'193	-27.1	7'975	7'235	-9.3
UE-8	924	870	-5.8	2'219	2'122	-4.4
Agriculture	242	269	11.2	337	357	5.9
Industrie et artisanat	51	70	37.3	115	120	4.3
Services	631	531	-15.8	1'767	1'645	-6.9
UE-2	421	276	-34.4	950	608	-36.0
Agriculture	92	105	14.1	149	158	6.0
Industrie et artisanat	60	18	-70.0	113	41	-63.7
Services	269	153	-43.1	688	409	-40.6
Croatie	46	72	56.5	136	196	44.1
Agriculture	1	12	1100.0	1	12	1100.0
Industrie et artisanat	8	20	150.0	12	35	191.7
Services	37	40	8.1	123	149	21.1

Source: SYMIC

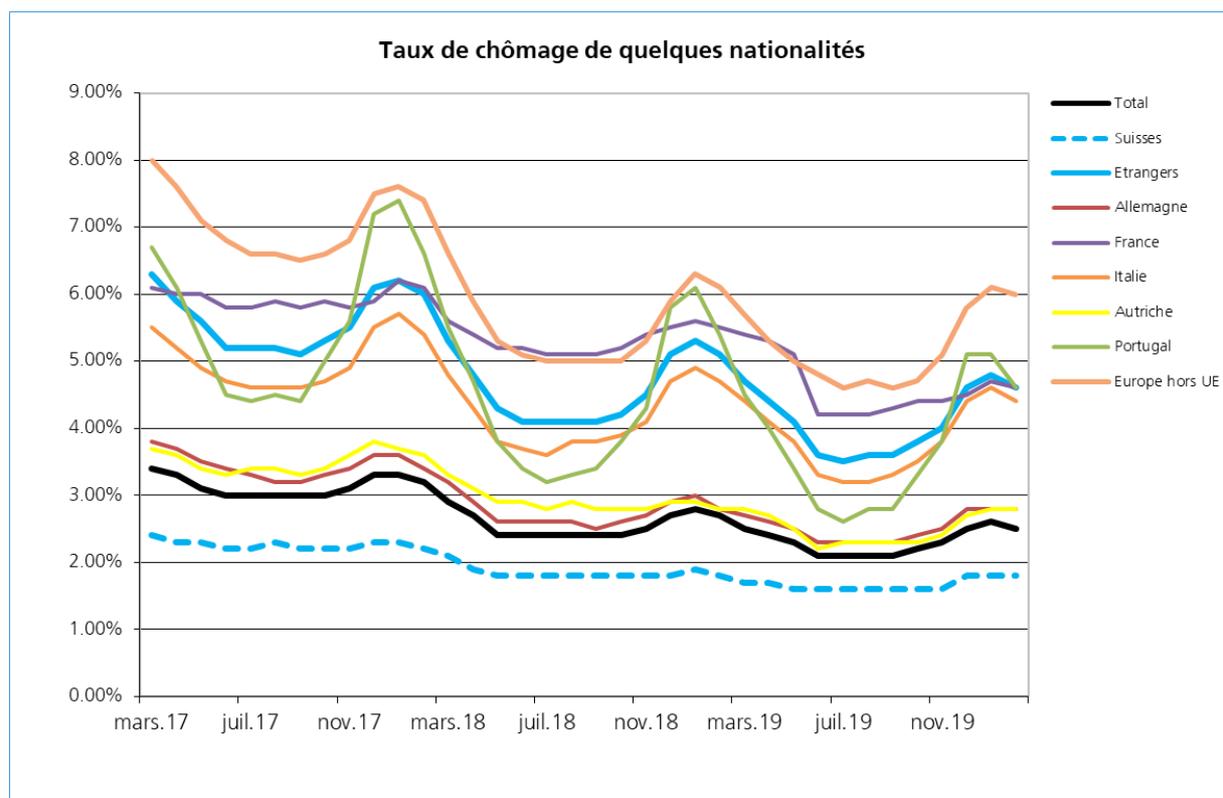
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE/UK, par branche économique, février 2020

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'481
Restauration et hébergement	1'376
Agriculture	528
Santé et service vétérinaire	497
Enseignement	422

Source: SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Février 2019	Février 2020
Total	2.7%	2.5%
Etrangers	5.1%	4.6%
Suisses	1.8%	1.8%



Source: SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier – février 2020	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEI)	6	5	-16.7	10	11	10.0
Par suite de violence conjugale	0	0		0	2	
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	6	5		10	9	
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEI)	422	326	-22.7	829	674	-18.7
Sans papiers ^{5 a)} ⁶	117	73		271	160	
Parent étranger d'un enfant suisse	9	11		18	20	
Intérêts publics majeurs	2	1		6	12	
Conversion de permis F ⁷ en permis B b) ⁶	220	180		408	355	
Conversion de permis N ⁸ en permis B c) ⁶	24	6		29	14	
Autres exceptions ⁹	50	55		97	113	
Total	428	331	-22.7	839	685	-18.4

Source: SYMIC

⁵ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEI en relation avec l'art. 31 OASA).

⁶ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁷ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁸ Permis N = requérants d'asile.

⁹ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)¹⁰ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier – février 2020
Syrie	74
Afghanistan	65
Chine	43
Somalie	41
Brésil	37
Erythrée	37
Philippines	36
Bolivie	27
Kosovo	17
Sri Lanka	16
Autres	136
Total	529

Source: SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	2'953	3'249	10.0	6'394	7'207	12.7
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	584	610	4.5	1'296	1'323	2.1
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'369	2'639	11.4	5'098	5'884	15.4

Source: SYMIC

¹⁰ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	2'953	3'249	10.0	6'394	7'207	12.7
dont ressortissants UE/AELE/UK ayant immigré au titre du regroupement familial	1'493	1'712	14.7	3'147	3'697	17.5
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'460	1'537	5.3	3'247	3'510	8.1

Source: SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier – février 2020
Italie	729
Allemagne	581
France	502
Portugal	362
Kosovo	355
Macédoine du Nord	324
Brésil	237
Espagne	236
Etats-unis d'Amérique	232
Royaume-Uni	226
Autres	3'423
Total	7'207

Source: SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020	Différence en %
Naturalisations	2'772	2'807	1.3	4'364	4'622	5.9
ordinaires	2'104	2'269	7.8	3'384	3'845	13.6
facilitées et réintégrations	668	538	-19.5	980	777	-20.7

Source: SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Février 2019	Février 2020	Différence en %
Allemagne	347	508	46.4
Italie	403	319	-20.8
France	185	259	40.0
Kosovo	204	230	12.8
Portugal	216	171	-20.8i
Espagne	95	105	10.5
Turquie	119	104	-12.6
Macédoine du Nord	111	95	-14.4
Serbie	79	79	0.0
Royaume-Uni	48	73	52.1

Source: SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidante permanente						
	Février 2019	Février 2020	Différence en %	Janvier - février 2019	Janvier - février 2020	Différence en %
Total	6'675	6'272	-6.0	14'307	13'692	-4.3
octroyées de manière anticipée ¹¹	191	347	81.7	426	702	64.8

Source: SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier – février 2020
Pologne	71
Russie	68
Hongrie	61
Roumanie	57
Inde	36

Source: SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEI). [L'octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 13'692 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier et février 2020, dont 702 (5.1%) de manière anticipée.

¹¹ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est pas comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEI.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEI : loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEI.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE/UK.

Royaume-Uni (UK): Le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020. L'ALCP continue de s'appliquer aux citoyens du Royaume-Uni en Suisse jusqu'au 31 décembre 2020 au moins. Pendant cette phase de transition, les catégories de pays figurant dans les « Statistiques sur l'immigration » sont inchangées, seule la dénomination UE-28/AELE a été adaptée à la situation en lien avec la sortie du Royaume-Uni de l'UE (nouveau : UE/AELE/UK). Le Royaume-Uni figure également dans la catégorie UE-17.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni. Jusqu'à la fin de la phase de transition convenue entre le Royaume-Uni et l'UE (se référer à la définition Royaume-Uni), la catégorie de pays UE-17 est inchangée dans les publications statistiques du SEM (source : Symbic) afin de permettre une comparabilité des données statistiques avec les périodes précédentes.

UE/AELE/UK : l'UE/AELE/UK comprend les 27 pays membres de l'Union européenne à compter du 1^{er} février 2020, l'AELE et le Royaume-Uni (UK). La nouvelle dénomination UE/AELE/UK est introduite pour la première fois dans la publication du mois de février 2020 et est maintenue pendant la durée de la phase de transition convenue entre le Royaume-Uni et l'UE (se référer à la définition Royaume-Uni). L'UE/AELE/UK regroupe les mêmes pays que la catégorie UE-28/AELE figurant dans les précédentes publications des « Statistiques sur l'immigration ».